

ASSEMBLÉE NATIONALE9 avril 2015

RENSEIGNEMENT - (N° 2697)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 276

présenté par

M. Robiliard, Mme Filippetti, M. Amirshahi, M. Pouzol, Mme Carrey-Conte et M. Sebaoun
-----**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 44, substituer au mot :

« accordée »

le mot :

« exploitée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cohérence avec le caractère conforme de l'avis donné au Premier ministre et la nature d'autorité indépendante de la Commission.